

L'avenir est aux documents d'urbanisme interrogeables, préparons les !

La numérisation des documents d'urbanisme consiste à mettre en œuvre des moyens et des traitements nécessaires, afin d'obtenir sous forme numérique, des documents cartographiques et des textes qui composent le règlement et certaines annexes du document approuvé.

Le document d'urbanisme numérisé devra être exploitable dans un Système d'Information Géographique (SIG).

Une démarche

Nationale

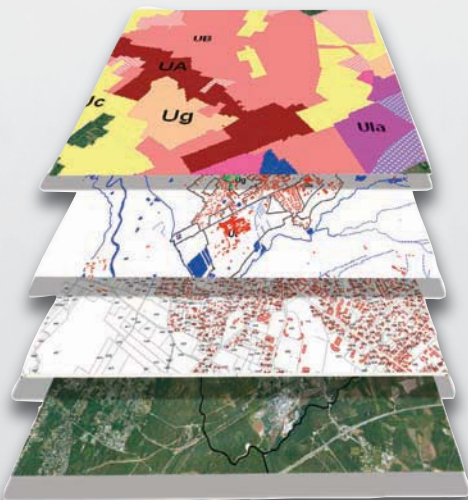
Le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG*), reprenant une synthèse des diverses expériences a réalisé un guide de production des PLU au format SIG.

Régionale

La plate-forme régionale d'information géographique Géo-Centre a initié un groupe de travail «Numérisation des Plans Locaux d'Urbanisme» piloté par la DREAL Centre et regroupant des acteurs publics (collectivités locales et services de l'État). L'objectif est de systématiser la numérisation au format SIG des documents d'urbanisme sur la base d'un cahier des charges type.

* CNIG : instance placée auprès du ministre chargé du développement durable

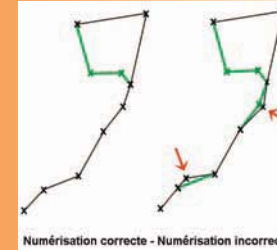
Le SIG, une évidence incontournable



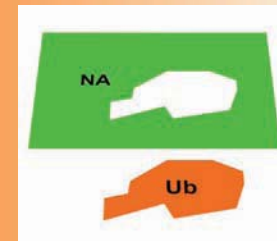
Un Système d'Information Géographique (SIG) est un ensemble de données (parcelles, routes, zonages, ...) repérées dans l'espace. Ces données géographiques sont structurées de manière à pouvoir dégager aisément des synthèses utiles à la décision. La méthode proposée constitue un objectif de résultats en définissant les prescriptions de livraison de données numériques des documents d'urbanisme, indépendamment du logiciel choisi par le maître d'ouvrage.

Les bureaux d'études chargés de la numérisation pourront librement produire sous SIG ou à l'aide de logiciels de dessin (DAO) intégrant des modules SIG dans la mesure où ils s'engagent sur l'objectif à atteindre.

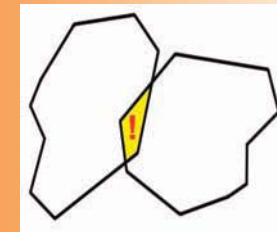
Quelques exemples d'applications graphiques



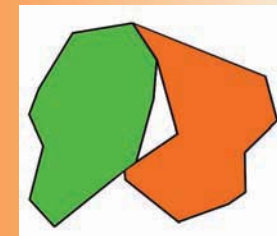
La géométrie est partagée entre le zonage PLU et la limite parcellaire



Le polygone formant un îlot est un évidement du polygone englobant



Les polygones ne doivent pas se chevaucher



Il ne doit pas y avoir de trous entre deux polygones contigus

Un cahier des charges régional type

Le respect du cahier des charges type garantit :

- la production de données de qualité,
 - l'homogénéité des données produites sur toutes les communes de la région,
 - la simplification des échanges de fichiers numériques entre acteurs publics,
 - une mise en œuvre simplifiée de Systèmes d'Information Géographique (SIG).
- Il est maintenu à jour pour prendre en considération les évolutions du Code de l'Urbanisme.

Quelques principes méthodologiques de numérisation

Ils garantissent la création de données de qualité, dynamiques, modifiables, cohérentes entre territoires et interopérables avec les systèmes des différents acteurs :

- une base de données localisées structurée dont le contenu sera articulé avec les textes du PLU ;
- des informations descriptives (attributs) seront saisies pour chaque objet numérisé (zonages, espaces boisés classés, emplacements réservés, etc...). Par exemple, pour le zonage, un attribut précisera le nom de chaque zone ;
- la structure de données est conçue pour permettre l'intégration et l'utilisation dans un SIG «bureautique» ne gérant pas nécessairement les relations entre classe d'objets ;
- le fond de plan de référence utilisé pour la saisie est le référentiel cadastral numérique fourni par la commune ;
- les limites de communes utilisées sont celles du référentiel cadastral, même en cas de recouvrement ou lacune entre ces limites ;
- lorsque des objets présentent une limite commune, celle-ci doit être dupliquée de manière rigoureusement identique autant de fois qu'il le faut, y compris dans le cas de deux surfaces contiguës.

Un savoir-faire à valoriser

L'information géographique est un secteur en pleine expansion. La connaissance et la maîtrise des outils SIG constituent un gage de qualité et un potentiel de développement pour le bureau d'étude qui acquiert dans son milieu professionnel et auprès des futurs donneurs d'ordre une reconnaissance pour son savoir-faire.

Adhérer à cette démarche locale, c'est faire le choix de travailler en complémentarité, en collaboration avec les acteurs publics pour améliorer l'efficacité, la qualité des documents d'urbanisme et faciliter leur mise à jour.

géo CENTRE

La plateforme d'information géographique
de la région Centre

Le groupe de travail « Numérisation des PLU », animé par la direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement, a associé :

Région Centre

- ✓ le secrétariat général pour les affaires régionales
- ✓ la direction régionale des affaires culturelles
- ✓ le conseil régional
- ✓ le GIP Recia

Département du Cher

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ l'agglomération de Bourges Plus
- ✓ le conseil général
- ✓ le syndicat départemental d'énergie

Département d'Eure-et-Loir

- ✓ la direction départementale des territoires de l'Eure-et-Loir

Département de l'Indre

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ le conseil général

Département d'Indre-et-Loire

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ le conseil général

Département de Loir-et-Cher

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ l'observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher

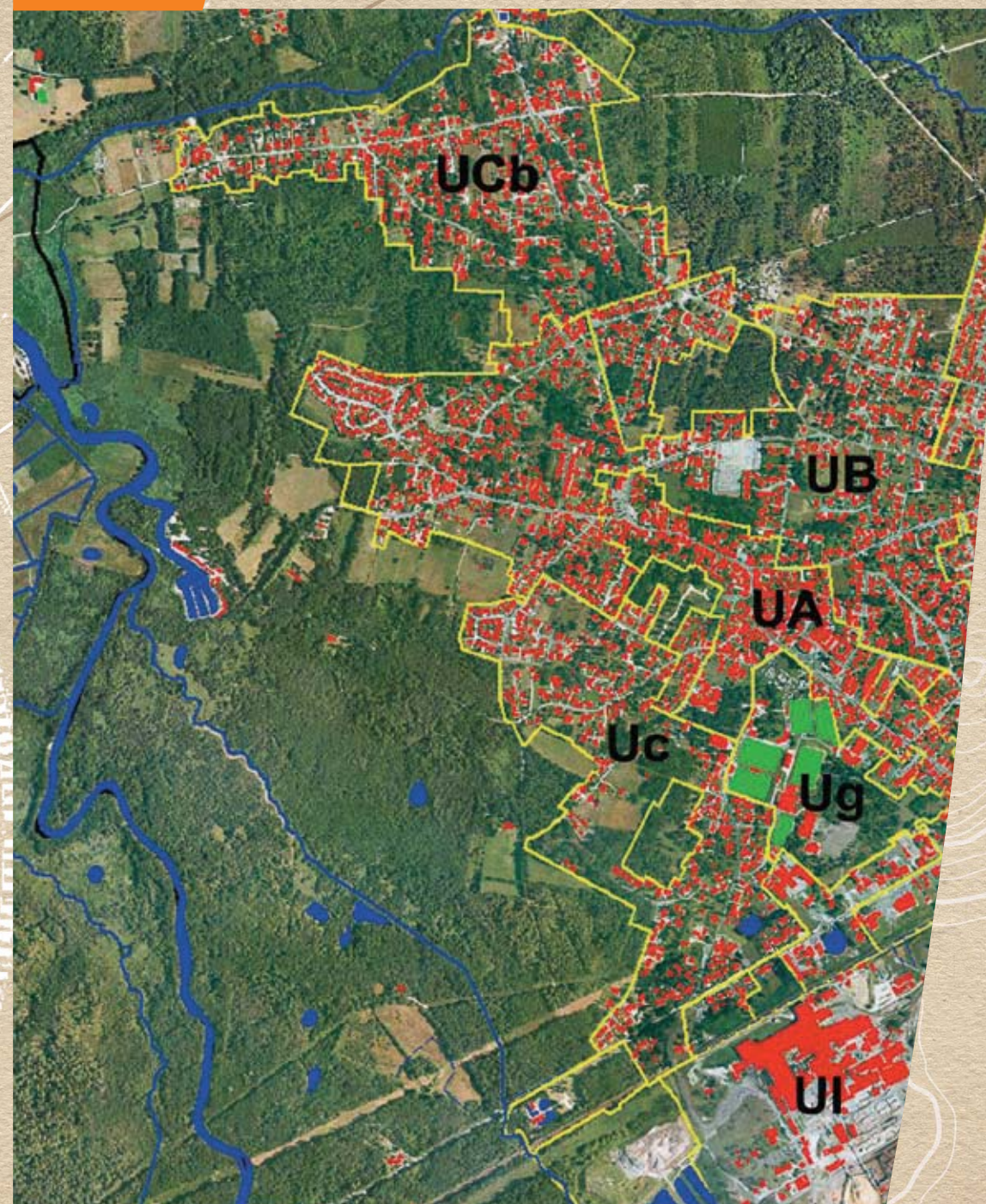
Département du Loiret

- ✓ la direction départementale des territoires du Loiret
- ✓ le conseil général
- ✓ l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise

Contact :

Bureaux d'études

*Vers une numérisation au
format SIG des documents
d'urbanisme en région
Centre*



Téléchargement du cahier des charges régional type sur www.geo-centre.fr

www.geo-centre.fr